

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Rénovation Energétiques de Ecoles  
Avenants travaux

ANNULE ET REMPLACE DECISION DE M. LE MAIRE N° AD-2022-07-07-13  
DU 7 JUILLET 2022 DE MEME OBJET

**N° AD-2022-07-21-17**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021 approuvant les travaux de rénovation et la nomination d'une maîtrise d'œuvre.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2021 approuvant le dossier DCE et autorisant le maire à lancer la procédure, signer les marchés, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Considérant qu'il est prévu au budget 2022 et suivants les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole Élémentaire Charles Blanquier et de l'Ecole Maternelle,

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le **25 JUL. 2022**

ID : 034-213401359-20220721-AD2022\_07\_21\_17-AR

DECIDE

**ARTICLE 1** – De valider les avenants présentés à la CAO du 20 juillet 2022 pour la mise aux points des prestations supplémentaires

Lot 01 – CVC	RECSACLIM	120 316.32 € HT
	Avenants	6 080.60 € HT
	<b>Nouveau marché</b>	<b>126 396.92 € HT</b>
Lot 02 – Electricité	VIGIPOLE	19 916.19 € HT
	Avenants	11 899.70 € HT
	<b>Nouveau marché</b>	<b>31 815.89 € HT</b>
Lot 04 – Maçonnerie - Charpente	Ent. MAUREL	176 440.18 € HT
	Option	71 050.68 € HT
	Avenants	14 814.00 € HT
	<b>Nouveau marché</b>	<b>262 304.86 € HT</b>

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **27 JUL. 2022**  
Et publication ou notification  
Du **25 JUL. 2022**  
Le Maire :



Lot 05 – Photovoltaïque	K-HELIOS	125 012.00 € HT
	Avenant	3 708.00 € HT
	<b>Nouveau marché</b>	<b>128 720.00 € HT</b>

Lot 07 – Façades – Peinture	LCP Ravalement	52 715.00 € HT
	Avenant	760.00 € HT
	<b>Nouveau marché</b>	<b>53 475.00 € HT</b>

**Portant le marché à 641 046.67 € HT**

**ARTICLE 2** – De signer les avenants correspondants aux montants ci-dessus, retenus par la CAO compétente.

**ARTICLE 3** – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

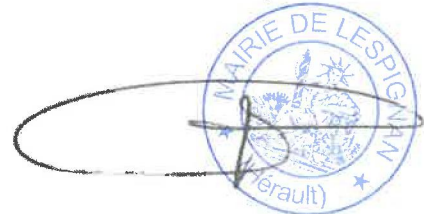
Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le **25 JUL. 2022**

ID : 034-213401359-20220721-AD2022\_07\_21\_17-AR

Fait à Lespignan, le 21 Juillet 2022

**Le Maire,**



**Jean-François GUIBERT**